



Département de l'Oise
Ville de Bury
(60250)

DELIBERATION

2025-04

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 février 2025

Membres : 23
En exercice : 23
Présents : 15
Représentés : 06 Voix délibératives totales : 21

OBJET : Prise en charge financière des enfants hors commune pour l'organisation des classes de neige.

L'an deux mille vingt-cinq, le six février à dix-huit heures, se sont réunis, dans la salle du Conseil de la ville de Bury, les Membres du Conseil municipal de la ville de BURY, légalement convoqués le trente et un janvier deux mille vingt-cinq, sous la Présidence de **monsieur David BELVAL, Maire**.

PRÉSENTS :

M. David BELVAL, Maire, Mme Véronique DELABROY, M. Laurent GUYARD, Adjoint au Maire.

M. Jean-Pierre AUTIN, Mme Teresa BELGHERBI, Mme Françoise CHASSEING, Mme Karen DYS, M. Cyril GOULARD, Mme Valéry GUILMAIN, M. Jean-Marc HENONIN, Mme Isabelle MANIETTE, M. Mathieu MONTAIGNE, M. Christian MOUREY, Mme Nadia PIAI, M. Didier THIBERGE, membres du Conseil municipal.

EXCUSÉS

M. Pascal DEMAILLY-LAHLOUH.
Mme Myriam GALLOIS-MONTBRUN.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mme Véronique FAY donne pouvoir à M. Laurent GUYARD.
M. Sylvain GALY donne pouvoir à Mme Valéry GUILMAIN.
M. Jérôme GRUAIST donne pouvoir à M. Jean-Marc HENONIN.
Mme Ingrid LACAU donne pouvoir à Mme Véronique DELABROY.
Mme Delphine MALLARD donne pouvoir à Mme Isabelle MANIETTE.
Mme Marie-Hélène VANDROMME donne pouvoir à Mme Françoise CHASSEING.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de la Commune de Liancourt pour l'enfant Eliott VAN DEN BERGHE scolarisé en CM2 pour un séjour neige du 10 au 15 mars 2025 pour un coût total de 783,50 € ;

Vu la demande de la Commune de Mouy pour l'enfant Issa KEEBE scolarisé en CM2 pour un séjour neige du 15 au 23 janvier 2025 pour un coût total de 814 € ;

Considérant la nécessité de participer financièrement aux frais engagés par une autre commune pour des enfants résidants à Bury ;

À l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré,

Article unique : **Approuve** la participation de la commune de Bury à ces classes de neige à hauteur de 50% des frais de séjour soit :

- 391,75 € pour l'enfant scolarisé dans la commune de Liancourt.
- 407 € pour l'enfant scolarisé dans la commune de Mouy.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Ampliation de la présente délibération sera adressée :

- En Sous-Préfecture de Clermont.
- À la Trésorerie de Saint-Just-en-Chaussée.

Bury, le 6 février 2025



Le Maire,

David BELVAL